



Source des données de base pour la révision générale du PAI  
 Données cadastrales : 02/02/2012, régime des données : 10/02/2012  
 au : 17/02/17 et 01/02/2018  
 Secteurs de danger naturels : Carte des dangers naturels  
 et zone protégée du centre de Préfouy, CDR, 2010  
 Niveau de danger : inspection réalisée par le SIAEPA  
 Inventaire Secteur : SIAEPA  
 Périmètre archéologique : SIAEPA  
 Secteurs de protection des eaux souterraines : SIAEPA  
 Espaces réservés aux eaux : SIAEPA

Coordonnées métriques des  
 cotations pour l'alignement

N°	X	Y
1	251280.1	1158301.7
2	251280.7	1158303.3
3	251284.7	1158305.6
4	251281.6	1158328.3
5	251280.0	1158376.4
6	251277.9	1158711.1
7	251266.4	1158732.8
8	251262.8	1158836.4
9	251212.8	1158517.7
10	251204.2	1158519.9
11	251200.9	1158729.1
12	251203.0	1158729.8
13	251200.8	1158729.2
14	251200.1	1158729.3

**Légende**

**Zones d'affectation**

**Zones à bâtir**

- Zone village (VIL)
- Zone résidentielle moyenne densité (RMD)
- Zone résidentielle faible densité 1 (RFD 1)
- Zone résidentielle faible densité 2 (RFD 2)
- Zone résidentielle de chalets 1 (RCH 1)
- Zone résidentielle de chalets 2 (RCH 2)
- Zone mixte (MIX)
- Zone d'activités 1 (ACT 1)
- Zone d'activités 2 (ACT 2)
- Zone d'intérêt général (IG)
- Zone de camping (CAMP)
- Zone de gravière 1 (GRAV 1)
- Zone de gravière 2 (GRAV 2)
- Zone de carrière (CAR)
- Zone de décharge de type A (DechA)

**Zones agricoles**

- Zone agricole (AGR)

**Autres zones**

- Aire forestière (FOR) (élément indicatif)

**Éléments superposés**

**Secteurs superposés**

- Secteur de protection de la nature
- Secteur de protection du paysage (PAZ n° 2)
- Secteur à prescriptions particulières
- Espace réservé aux eaux
- Secteur de danger naturel élevé
- Secteur de danger naturel moyen
- Secteur de danger naturel faible
- Secteur de danger naturel indicatif
- Secteur de danger naturel résiduel
- Secteur de prairies et pâturages secs

**Périmètres superposés**

- Plan d'aménagement de détail (PAD) approuvé
- Plan d'aménagement de détail (PAD) obligatoire
- Périmètre de permis pour l'équipement de détail (PED) obligatoire
- Périmètre à IBUS augmenté
- Périmètre d'agriculture diversifiée
- Secteur constructible
- Sous-secteur ORNI
- Secteur parcours
- Périmètre de protection du site construit, catégorie 1
- Périmètre de protection du site construit, catégorie 2
- Périmètre de protection de l'environnement proche du site construit
- Périmètre de protection de l'environnement étendu du site construit
- Périmètre archéologique

**Éléments protégés superposés**

- Boisements hors-forêt en zone à bâtir
- Arbre protégé, catégorie 1
- Arbre protégé, catégorie 2
- Haie protégée, catégorie 2
- Verger protégé, catégorie 2

- Chemin IVS protégé, catégorie 1
- Chemin IVS protégé, catégorie 2
- Bâtiment protégé, catégorie 1
- Bâtiment protégé, catégorie 2
- Bâtiment protégé, catégorie 3

**Autres éléments superposés**

- Constatation de la nature forestière (élément indicatif)
- Distance min. de construction à la forêt dérogeant aux 20 m réglementaires
- Limite de construction à l'espace réservé aux eaux autre que 4 m

**Informations indicatives**

- Bâtiment
- Bâtiment souterrain
- Bâtiment non cadastré
- Surface boisée hors aire forestière
- Reboisement futur obligatoire selon autorisation de défricher
- Cours d'eau en surface
- Cours d'eau sous tuyau
- Section de cours d'eau à créer
- Section de cours d'eau à supprimer
- Zone « S » de protection des eaux souterraines légalisée
- Zone « S » de protection des eaux souterraines provisoire
- Ligne à haute tension
- Ligne ferroviaire (TFP)
- Cotation ponctuelle de la zone à bâtir
- Site pollué : aire d'exploitation
- Site pollué : stockage



Adaptation du plan d'aménagement local (PAL) suite à son approbation du 22 juillet 2020

**Plan d'affectation des zones**  
 Plan 1 : zoom villages

Plan 2 : territoire complet

**Dossier d'approbation**

Echelle 1:5000

Approuvé avec conditions le 22 juillet 2020

Mis à l'enquête publique par parution dans la Feuille officielle n° du

Adopté par le Conseil communal de Bas-Intyamont, le

Le Secrétaire

Approuvé par la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions, le

Le Conseiller d'Etat, Directeur

16 avril 2021

Mandat : 2025 / et, ps  
 Document : 1 - Bas-Intyamont\_PAZ1\_suite\_adecsc.mxd  
 Format : 84 x 50

**ARCHAM ET PARTENAIRES SA**  
 Aménagement du territoire et d'urbanisme  
 Route du Juvé 43, 1198 Fribourg  
 Téléphone : 026 347 10 90  
 info@archam.ch, www.archam.ch

